



Societaire / assuré / copropriétaires

Par **Vincent**, le **03/02/2011** à **19:25**

Bonjour,
Je vous présente la situation :
Un immeuble appartenant à 2 copropriétaires, est assuré par un seul des deux copropriétaires, considéré comme le "Sociétaire" de la compagnie d'assurance.
En cas de sinistre, le dédommagement ne devrait-il pas être versé au seul Sociétaire, à charge de ce dernier de remettre ensuite pour moitié le montant du dédommagement à l'autre copropriétaire ?
La compagnie d'assurance est-elle en droit de répartir elle-même et de verser directement le montant des indemnités à chacun des deux copropriétaires ?
D'avance Merci de m'éclairer sur ce point.
Cordialement,
Vincent Gambier